

DETTE FLOTTANTE.

Au 30 juin 1899, la dette flottante comprenait :

Les emprunts temporaires.....	\$ 700,000 00
Les fonds en fidei-commis	329,946 03
Les dépôts de garantie de chemins de fer.....	33,072 12
Les mandats impayés.....	87,476 18
Les subsides de chemins de fer, accordés mais non encore gagnés.....	815,943 67
La perte sur le dépôt à la Banque d'Echange.....	25,218 75

Formant un total de..... \$ 1,991,656 75

Dont il faut DÉDUIRE :—

L'argent en banque	\$ 201,970 05
Les réclamations pour prêts et avances faits à différentes personnes et corporations au montant de.....	\$ 267,224 00
	469,194 05

Ce qui réduit la dette flottante à..... \$ 1,522,462 70

Donnant une réduction de \$18,897, opérée durant l'année.

CONVERSION DE LA DETTE. EN VERTU DE LA LOI 60 VICT., CH. 2.

Au cours de l'année financière 1898-99, la Banque de Montréal, en exécution du contrat approuvé par arrêté en conseil, le 17 avril 1897, a opéré la conversion des obligations de la province, dont suit l'énumération :

Emprunt de 1874	\$847,773 33
do 1876.....	889,626 66
do 1878.....	158,000 00
do 1880....	835,217 33
do 1882, Québec.....	13,000 00